

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/68

OBJET : PARTENARIAT AVEC LA RESERVE NATURELLE GEOLOGIQUE DE SAUCATS LA BREDE

Nombre de Conseillers présents : 41

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	P		Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

• Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

N° 2014/68

PARTENARIAT AVEC LA RÉSERVE NATURELLE GÉOLOGIQUE DE SAUCATS-LA BREDE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu la délibération n°2011/73 du 26 mai 2011 pour la signature d'une convention cadre pour la préservation et la valorisation du site de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède ;

Vu la commission environnement du 28 novembre 2013 ;

La Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède est depuis plusieurs années devenue un partenaire scientifique et technique de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La Réserve Naturelle Géologique a pour objectif, outre la protection du patrimoine géologique, de proposer une ouverture au public.

La proposition de partenariat consiste à développer un certain nombre d'activités sur le territoire, selon 4 axes :

- Activités pédagogiques à destination des écoles et des centres de loisirs des 13 communes, ainsi que l'intervention dans les activités du Club Environnement de la CCM. Le public communautaire bénéficie grâce à ce soutien de la CCM de tarifs préférentiels,
- Participation à l'animation et à l'identité du territoire,
- Etude et découverte du patrimoine naturel avec participation à la protection, la gestion et à la valorisation de sites. Dans le cadre de Natura 2000 "Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats" la Réserve a été nommée opérateur et le Président de la CCM, Président du Comité de Pilotage,
- Participation à l'entretien du bassin versant du Saucats par la surveillance et le suivi écologique. Ces actions étant menées depuis 1999 par la Réserve.

La Réserve apporte également à la Communauté de Communes de Montesquieu son savoir-faire et son expertise naturaliste et écologique dans le cadre des dossiers liés à l'environnement et le devenir paysager du site de la Technopôle.

La Communauté de Communes de Montesquieu s'est également engagée avec d'autres partenaires dans un programme de protection foncière des terrains de la Réserve.

Le montant de la subvention de fonctionnement demandée pour l'année 2014 s'élève à 20 000 €, et auquel se rajoute une subvention d'investissement de 20 000 €.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité

1. entérine le projet de partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède annexé à la présente délibération et autoriser le Président à signer la convention de partenariat;

2. dit que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement





CONVENTION DE PARTENARIAT

CONVENTION CADRE

Entre

La **Communauté de Communes de Montesquieu** représentée par son Président, Monsieur Christian TAMARELLE, dûment habilité es-qualité à signer la présente convention, en application d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2014 n°2014/68,

Et

L'association "**Pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède**" représentée par sa Présidente, Madame Joëlle RISS, dûment habilitée

désignée « l'Association » ;

Il est convenu ce qui suit:

PREAMBULE

Consciente que la Réserve est un acteur local du développement territorial, de l'éducation, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité participer à son activité.

Présentation de l'association "Pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède"

La Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède a été créée en 1982. Elle protège 75 hectares de sites géologiques fossilifères d'une grande importance scientifique et patrimoniale (stratotypes de l'ère tertiaire).

Elle montre des milieux naturels caractéristiques du secteur, et d'une grande richesse (forêts de bords de rivière, forêts de feuillus, zones humides, sources, prairies, etc.).

Elle est gérée par l'Association pour la Réserve Naturelle Géologique de Saucats - La Brède, dont les buts sont la gestion de la Réserve (musées de sites) et l'animation d'un musée, centre de découverte pédagogique de la géologie.

Cette mission de service public est régie par une convention de gestion signée par le préfet et un plan de gestion approuvé par le ministère chargé de la protection de la nature.

Missions et Activités

En plus de sa mission prioritaire de protection des sites, la Réserve Géologique a une activité importante d'accueil et de sensibilisation du public, qui a commencé en 1991 et ne cesse de se développer.

À ce titre, environ 7000 élèves des Ecoles, Collèges, Lycées, Universités sont accueillis tous les ans.

Des visites pour le grand public sont aussi organisées, et l'aménagement de sentiers de visites libres est en cours.

Un secteur d'activités que la Réserve Naturelle Géologique développe aussi est un programme de connaissance du milieu naturel (inventaires) et de gestion des espaces naturels, plus particulièrement axés sur les parcelles de la Réserve à acquérir par les collectivités locales.

Statuts de l'association gestionnaire

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2013 a validé, dans l'acceptation des nouveaux statuts, le renforcement des liens avec les collectivités en les nommant membres de droit.

Article I - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association ;

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à réaliser les actions suivantes déclinées selon 4 axes :

Axe 1 : Activités pédagogiques à destination des jeunes des 13 communes. Huitième objectif du Plan de Gestion : accueillir les publics

Le partenariat permet aux jeunes des écoles et des centres de loisirs :

- de suivre des animations « découverte géologique de la Réserve ».
Ces animations adressées aux jeunes des centres de loisirs, des classes de CP à CM2, de collèges et de lycées. Initiées depuis 1996.
- de suivre des animations « au fil de l'eau ».
*Animations adressées aux enfants des centres de loisirs, des classes de CE2 à CM2 et de collèges. Elles fonctionnent depuis 2001.
Des activités peuvent être proposées sur le thème « l'eau, enjeu majeur ».*
- de recevoir des animateurs de la réserve dans les établissements pour d'autres thématiques (l'environnement, la géologie, la rivière proche, etc.).
Ces projets sont mis en place à la demande des enseignants ou des encadrants depuis plusieurs années.
- De suivre des animations « Nature »
Ces animations s'adressent aux jeunes des centres de loisirs depuis 2009.
- de suivre des animations « Art et Nature ».
Ces animations s'adressent aux enfants des centres de loisirs et hors temps scolaire et ont été mises en place en 2012.
- *De participer aux animations « j'aime ma nature »*
- de participer sur demande à des activités mises en place par la Réserve sur le temps du loisir dans le cadre du « club environnement 33 », pour lesquels des aides du conseil général de la Gironde sont envisageables dans le cadre de sa politique en faveur de l'éducation à l'environnement et l'éco-citoyenneté, ainsi que du Club environnement de la CCM.

Le public communautaire adulte bénéficie de tarifs réduits pour les prestations de visites guidées payantes, en sorties individuelles ou de groupes.

La réserve développe l'accueil des personnes en situation de handicap, et souhaite pouvoir développer l'accueil de tous les publics, facilité notamment par la mise aux normes des locaux et de la formation de ses intervenants.

Améliorer l'accueil des publics à la Maison de la Réserve

Construction d'une salle pédagogique dédiée, avec mise aux normes Etablissement Recevant des Publics (accessibilité, toilettes...) du bâtiment : projet livré fin 2014, avec première tranche ouverte au public dès mars 2014.

Amélioration de la bibliothèque : acquisitions, répertoire consultable, modalités de consultation, mise en réseau des bibliothèques d'Education à l'Environnement.

Améliorer l'accueil des publics sur la Réserve

Opérations d'entretien des musées de sites et des sentiers.

Axe 2 : Participation à l'animation et à l'identité du territoire**Onzième objectif du Plan de Gestion : participer au développement du territoire**

- accueillir des stagiaires des collèges du canton pendant les semaines banalisées de découverte de l'entreprise.
- accueillir des stagiaires habitant la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de leur formation si elle concerne les compétences de la Réserve
- participer à des manifestations, notamment en lien avec l'Office du Tourisme de Montesquieu, dont la Réserve fait partie du Comité de Direction ; des conférences...
- Mettre en place des visites guidées organisées par l'Office du Tourisme de Montesquieu sur des thématiques nouvelles : paysages et milieux naturels des landes girondines, bocage humide des bords de Garonne, géologie du vignoble
- participer ou encadrer des chantiers nature
- mettre la bibliothèque de la Réserve à disposition du public
- faire circuler la bibliothèque itinérante (choix de livres, exposition) et la faire vivre par le biais de contes ou conférences.
- diffuser le journal de la Réserve « l'écho des faluns »
- prêter l'exposition de la Réserve à la demande des communes ou des associations
- Participer à la communication du territoire : lien avec les services de la CCM
- Contribuer aux projets du territoire (itinéraires cyclables, de randonnées, projet d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible de la Forêt de Migelane par le Conseil Général)

Axe 3 : Etudes et découverte du patrimoine naturel**Troisième objectif du Plan de Gestion : protection et gestion des milieux naturels****Site du Brousteyrot****Site du Moulin de l'Eglise****Site de l'Ariey nord (projet d'acquisition hors Réserve)****Site de Tucau (projet d'acquisition sur la Réserve)****Deuxième objectif du Plan de Gestion : conservation du patrimoine géologique**

Sur tout le territoire de la Réserve Naturelle et à la maison de la Réserve

Opérations de gestion des milieux et de conservation du patrimoine géologique

Objectifs d'amélioration des connaissances du plan de gestion

Opérations d'amélioration des connaissances géologiques et naturalistes : inventaires, suivis, études et publications

Douzième objectif du Plan de Gestion : participation à la protection, la gestion et la valorisation d'autres sites

Concernant : Faune, flore, habitats naturels, patrimoine géologique, et les questions en lien avec aménagement du territoire de la CCM.

Le partenariat a permis la mise à disposition par la Communauté de Communes d'un logiciel de Système d'Informations Géographiques, ainsi que des fonds correspondants (cartes, données diffusables). Il est utilisé dans le cadre de Natura 2000 et des observations ou études qui pourront être faites. Le personnel de la Réserve a bénéficié de la formation sur le logiciel choisi (Arc GIS 9), ainsi que du don d'un poste informatique et de conseils.

La Réserve pourra fournir des données et observations naturalistes et géologiques, ainsi que des photos utilisables par la Collectivité.

Axe 4 : Participation à la compétence « Bassins Versants » de la Communauté de Communes

La Réserve a mis en place en 1999 un partenariat avec le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Rivière Saucats concernant l'entretien des cours d'eau, la surveillance, l'animation le long des sentiers et le suivi écologique. En 2006, lors de la reprise de cette compétence par la Communauté de Communes, ce partenariat a été consolidé. Les sollicitations peuvent être étendues à l'ensemble des bassins versants qui sont de la compétence communautaire.

Article II - Engagements réciproques

La Communauté de Communes de Montesquieu s'engage à soutenir l'Association par :

- l'attribution d'une subvention, tel que défini à l'article IV ;
- la promotion de l'Association pour l'objet de la subvention et notamment par le biais de la communication, tel que défini à l'article III ;
- la mise à disposition de moyens matériels, dont les conditions feront l'objet de conventions particulières.

L'Association s'engage à :

- formuler sa demande de subvention par courrier motivé à l'attention du Président, accompagné d'un dossier comprenant : les statuts, le nombre de salariés et d'adhérents, la composition à jour du Conseil d'Administration, un RIB, les derniers comptes approuvés, un document attestant le cas échéant de son affiliation à une Fédération et une présentation détaillée du projet pour lequel la subvention est demandée et son plan de financement détaillé ;
- justifier l'utilisation des subventions reçues, en communiquant après réalisation, les résultats obtenus grâce à l'aide communautaire, son compte de résultat certifié et le rapport d'activité ;
- pratiquer, dans la mesure du possible, des tarifs particuliers pour les adhérents domiciliés sur le territoire communautaire ;
- inviter le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu ou son représentant lors des manifestations principales ;
- informer la Communauté de Communes de Montesquieu de tout événement d'importance relatif à la situation de l'Association et à l'objet de la convention ;
- respecter ses statuts ;

Article III - Communication

La Communauté de Communes de Montesquieu peut faire connaître sur ses propres supports (site internet, magazine) l'Association et l'objet de la subvention, et proposer à l'Association une aide technique pour l'élaboration de son plan de communication.

L'Association s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels le partenariat de la Communauté de Communes de Montesquieu, au moyen notamment de l'apposition de son logo figurant dans la charte graphique ci-annexée et à les communiquer à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Article IV - Montant de la participation et modalités de versement

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention de fonctionnement prévu dans le budget et dans la convention annuelle.

Participation financière exceptionnelle peut avoir lieu au vue du programme annuel soit sur de l'investissement soit sur des actions particulières.

Article V - Assurance

L'Association souscrit toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité sans que celle de la Communauté de Communes de Montesquieu ne puisse être mise en cause et les présente à la CCM avec ses bilans.

Article VI - Validité de la présente convention

Cette convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties.

En outre, si l'activité réelle de l'Association est significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention initiale, ou si l'objet de la demande de subvention n'a par la suite plus lieu d'être, la Communauté de Communes de Montesquieu ajustera sa participation financière qui, à l'inverse, ne pourra être réévaluée.

CONVENTION DE PARTENARIAT

CONVENTION ANNUELLE 2014

Article 1- programme annuel

Axe 1 : Activités pédagogiques à destination des jeunes des 13 communes.

Comme tous les ans, l'équipe accueillera les publics de la communauté de communes :

- scolaires
- jeunes sur le temps du loisir encadré
- jeunes et public familial
- adultes
- personnes en situation de handicap, notamment avec un partenariat avec l'association GALA

En outre, elle assure les missions d'entretien des sentiers et musées de sites pour que ceux - ci soient disponibles toute l'année, en visite libre comme accompagnée.

En 2014 ouvrira la nouvelle salle pédagogique de la Maison de la Réserve ; ainsi que les accès à celle - ci mis aux normes « établissement recevant du public ».

Axe 2 : Participation à l'animation et à l'identité du territoire

Comme tous les ans, l'équipe s'investira sur des projets du territoire de la communauté de communes :

- promenade cantonale vers le château de La Brède (réunions, préparation et encadrement de la journée)
- stands divers
- implication à l'office du tourisme (comité directeur, diffusion de documentations, visites...)
- actions de communication et développement du centre de ressources (notamment en diffusant le livre « stratotype aquitainien »
- accueil de stagiaires

Axe 3 : Etudes et découverte du patrimoine naturel

L'équipe de la Réserve assure des missions d'étude du patrimoine géologique, de la faune, de la flore et des habitats naturels de la Réserve et assure une veille sur le territoire communautaire.

Quelques projets concernent les parcelles propriété de la Communauté de Communes :

Site du Brousteyrot

Intégration dans le plan de gestion de la Réserve des nouveaux objectifs de gestion sur les parcelles classées en Réserve du site du Brousteyrot acquises par la Communauté de Communes.

Mise en œuvre des actions de gestion en adéquation avec Natura 2000, notamment en pérennisant le partenariat avec les services civils volontaires d'Unicité et en intégrant les chantiers d'insertion.

Aménagement pour l'accueil du public.

Site du Moulin de l'Eglise

Demande de transfert de la gestion des parcelles par la Réserve

Demande de mise en place d'un statut de protection

Réflexion sur la gestion des parcelles acquises :

- Gestion du cours d'eau

- Gestion des berges
- Gestion forestière et débroussaillage
- Avenir du seuil sur la rivière

Propositions pour l'accueil du public :

- Permettre la traversée de la route C7 de Saucats (depuis le site de l'Ariey sur la RNG) et le stationnement des véhicules
- Baliser un chemin d'accès
- Développer l'utilisation du site avec les publics familiaux
- Proposer un projet de panneau sur les moulins du Saucats

Site de l'Ariey nord (projet d'acquisition hors Réserve)

Méandre situé en rive gauche, au nord de la Réserve

Intégration dans le plan de gestion de la Réserve (patrimoine géologique et biologique)

Réflexion sur la gestion des parcelles acquises

Site de Tucau (projet d'acquisition sur la Réserve)

Parcelle forestière de 0,22 hectare à l'entrée de la Réserve, secteur Péloua Bourasse

Mise en place d'un panneau d'accès aux sites aménagés

Axe 4 : Participation à la compétence « Bassins Versants » de la Communauté de Communes

Le conservateur et le garde-animateur contribuent aux missions et aux réflexions de la gestion des bassins versants du territoire.

Article 2 - Montant de la participation 2014 et modalités de versement

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € versée sur le compte de l'Association.

Le versement s'effectue en deux fois :

- un acompte de 50 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention pour la première année,
- pour les années suivantes, un acompte de 50 % sur présentation du budget prévisionnel de l'association pour l'année concernée,
- le solde de 50 % après réalisation de l'objet de la présente convention, au vu des documents mentionnés à l'article 2.

Participation financière exceptionnelle de 20 000€ supplémentaire pour l'investissement permettant l'amélioration de l'accueil des publics à la Maison de la Réserve.

En outre, il est précisé qu'à dater du jour de signature de la présente convention, l'Association dispose d'un délai d'un trimestre pour fournir à la Communauté de Communes de Montesquieu les justificatifs permettant le paiement de l'acompte et du solde du montant de la subvention accordée.

Passé ce délai, l'Association ne pourra prétendre au règlement des sommes qui n'auraient pas encore été versées.

Fait en deux exemplaires à

le

La Communauté de Communes de Montesquieu
Le Président
Christian TAMARELLE

L'Association
La Présidente
Joëlle RISS

Annexe

Bilan 2013

Personnel salarié et bénévoles

Au niveau de l'emploi au sein de l'Association gestionnaire de la Réserve Naturelle géologique, 6.5 personnes équivalent temps-plein ont travaillé en 2013, parmi lesquels un conservateur, un garde - animateur et 5 animateurs. L'association a réaffirmé sa préoccupation quant à la pérennisation des postes dans le projet associatif validé en 2010, l'essentiel de l'équipe (9 personnes) étant en contrat à durée indéterminée.

L'Association est composée d'une centaine d'adhérents : géologues, naturalistes, enseignants, élus, habitants du secteur.

L'ensemble comporte donc des compétences fortes en animation, en pédagogie, en géologie, en sciences naturelles, en gestion de l'environnement.

- **Bilan 2013 sur les animations :**

Accueil de scolaires (année scolaire 2012/2013) : 5 écoles, 4 collèges soit 681 bénéficiaires
Accueil hors temps scolaire : centres de loisirs, associations et 3 bibliothèques soit 84 bénéficiaires

Accueil de public en visite guidée, à la maison de la Réserve ou sur les sites : 47 passages de familles locales (74 adultes et 53 jeunes) soit 27 % des personnes identifiées par l'enquête de fréquentation.

Les prestations de la RNG ont été intégrées dans le guide Jeunesse de la CCM afin de mieux les faire connaître.

- **Participation à la protection, la gestion et la valorisation d'autres sites**

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre du périmètre d'action élargi de l'Association suite à la révision des statuts en 2012.

Faune, flore, habitats naturels

- Projets de diagnostics du patrimoine naturel (géologique, faune, flore) du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (exemple en 2014 : protocole de suivi des oiseaux hivernaux)
- Participation en 2010 - 2012 au programme régional sur les papillons des zones humides (Cuivré des marais, Azuré des mouillères, Fadet des laïches). Suivi des projets de gestion ou protection des stations :
 - Suivi de la fauche de l'aérodrome
 - Suivi du projet de centrale photovoltaïque de l'aérodrome Bordeaux Saucats, en partenariat avec la société Exosun et la commune de Léognan
 - Partenariat avec le conservatoire d'Espaces Naturels pour une gestion écologique sous les lignes EDF
- Participer aux comités de développement durable du groupe Lafarge (réunions et convention pour le suivi écologique des carrières de Saucats et Villagrains)
- Participation au plan de restauration de l'Elatine de Brochon, espèce protégée située à Saucats, organisé par le Conservatoire National Botanique Sud Atlantique.
- Réseau Natura 2000 : participation à la concertation pendant la phase d'animation des sites Natura 2000 « réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », « Bocage humide de Cadaujac et St Médard d'Eyrans » et « Domaine départemental d'Hostens ». La Réserve est signataire de la Charte Natura 2000.

Patrimoine géologique

- Inventaire et mise en valeur de la collection d'un paléontologue breçois, déposée au collège Rambaud (exposée partiellement lors des 30 ans de la Réserve en 2012-2013)
- Projets de mise en valeur du patrimoine naturel □ mise en place d'un réseau de sites géologiques protégés ou mis en valeur (par exemple : stratotype du Burdigalien à Léognan et Martillac, interprétation des falaises de Graves au bord du lac bleu de Léognan) notamment à l'issue des travaux d'inventaire national du patrimoine géologique d'Aquitaine, dont la Réserve est opérateur.

Concertation environnementale

- Réponses aux sollicitations concernant l'environnement :

participation au groupe de travail « eau potable », suivi technique des projets du SMEGREG

comité de suivi de la charte Imperméabilisation

comités de pilotages des bassins versants, etc.

suivi du projet RODEO du BRGM (étude de la nappe oligocène, avec de piézomètres prévus sur la Réserve en 2014)

- **Actions réalisées en 2013 sur les bassins versants:**

- *Suivi hydrologique du Saucats, du Brousteyrot et d'un piézomètre*
- *Veille écologique*
- *suivi de l'espèce végétale invasive Jussie,*
- *suivi du site du pont éboulé sur le Brousteyrot,*
- *nettoyage des déchets,*
- *avis et échanges divers avec les services de la CCM*
- *contacts pour la réfection d'un ouvrage de protection du gazoduc sur le site du Brousteyrot*
- *suivi des études scientifiques (projet tutoré Brousteyrot, étude INRA sur le robinier...)*
- *concertation : participations aux réunions de la fédération de Pêche : franchissabilité, Plan de Gestion piscicole Local...*